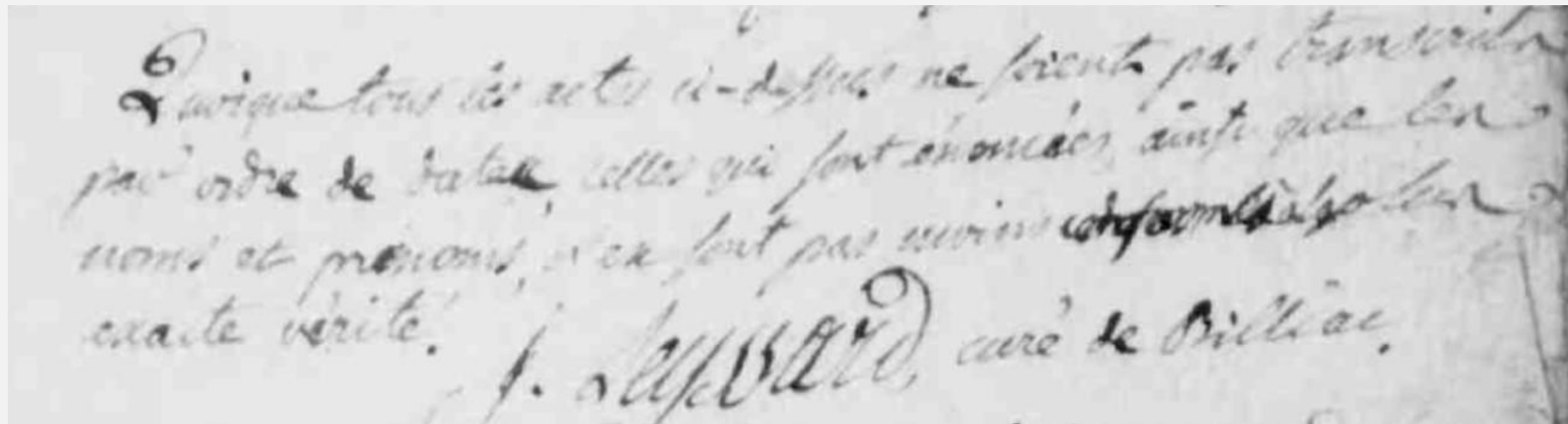


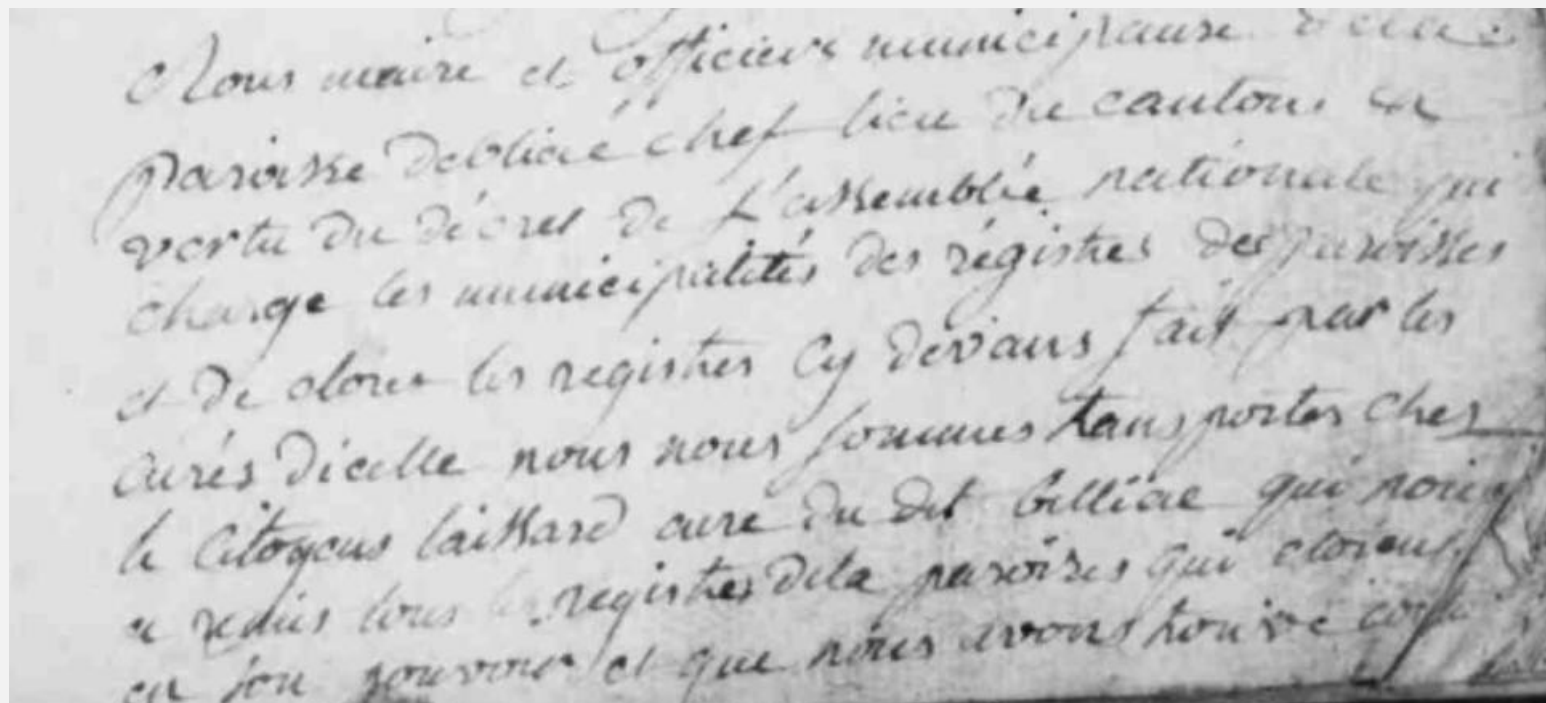
Billiat : 23 décembre 1792 : Clôture des registres tenus par les curés de la paroisse depuis 1668.



Quoique tous les actes ci-dessus ne soient pas transcrits
par ordre de date, celles qui sont énoncées ainsi que les
noms et prénoms, n'en sont pas moins conformes à leur
exacte vérité.

J. LEYSSARD, curé de Billiat.

Quoique tous les actes ne soient pas transcrits par ordre de date, celles qui sont énoncées ainsi que les noms et prénoms en sont pas moins conforme à leur exacte vérité.
Leyssard, curé de Billiat.



Nous maire et Officiers municipaux de cette
Mairie de Billiat chef-lieu du canton, en
vertu du Décret de l'Assemblée nationale qui
charge les municipalités des registres des paroisses
et de clore les registres cy devant fait par les
curés de celle nous nous sommes transportés chez
le Citoyen Lathard curé du dit Billiat qui nous
a remis tous les registres de la paroisse qui étoient
en son pouvoir et que nous avons trouvé conformes

au charge qu'il en a voit faite ala municipalite
precedentes ce nous nous le dechargons et claudons
le present registre

A Billiac le vingt trois Decembre mille sept
cent quatre vingt deux

L'an premier de la republique francise
d'après moi le notaire officier Merval
charvet

Secours greffier